

Société des Membres de la Légion d'Honneur

La démarche « Apprentis à l'honneur »

Objet : « Valorisation de la formation en alternance et de l'enseignement professionnel ».
Cf. site de la SMLH.

Démarche annuelle menée au niveau national, dans son principe, s'appuyant - pour sa conduite - sur les Sections volontaires (départements), sauf pour des manifestations/publications spécifiques (Ex : centenaire). En 2022, 60 départements ont participé à la démarche, dont les Bouches-du-Rhône. Ce nombre augmente progressivement.

La Section 13 s'est engagée dans cette démarche en 2018.

Michel Grange, président de la Section du Vaucluse, est le « référent national ». Il a lancé l'opération pour son département il y a une vingtaine d'années et il vient d'éditer un guide disponible sur le site SMLH.

Cibles : les CFA et les lycées professionnels.

Note : dans le département 13, aucun lycée professionnel ne s'est intéressé à la démarche, malgré les relances. La Section 13 a donc mené son action auprès des CFA les plus « actifs » (une douzaine).

Modalités :

- Invitation envoyée par la Section aux établissements (avec règlement en pièce jointe)
- Présentation par chaque établissement d'au moins 1 dossier, au plus 3 ou 4 selon l'importance de l'établissement (nombre d'apprentis).
[Note : la SMLH n'intervient pas dans le choix de ces dossiers]
- Examen des dossiers par un jury composé de volontaires de la Section.
- Classement sur la base du mérite, du projet professionnel, de l'environnement social (critères nationaux).

Prix

La nature des prix est décrite au plan national, chacun restant libre du choix, mais le principe d'un « parrainage » individualisé est d'application générale (succès très ponctuel au niveau des candidats).

Pour la Section 13, en relation avec les CFA, un chèque accompagné d'un diplôme est apparu la meilleure solution par rapport à un prix en « nature ».

Le financement s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat établie en 2021 entre la SMLH et la Fédération nationale du Crédit agricole. Cette Fédération délègue aux Caisses régionales les aspects financiers à conclure avec les Sections intéressées, dans une approche régionale.

C'est ainsi que « La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Alpes Provence » a prolongé la convention particulière qu'elle avait avec la Section du Vaucluse depuis de nombreuses années, en incluant les Sections des Bouches du Rhône et des Hautes Alpes.

En 2022, le département 13 (Section) a obtenu 5 000€, à distribuer selon ses propres critères (dotation identique à celles obtenues les années précédentes).

Le « sponsoring » est aussi recherché (ex. pour le 13 : cocktail à l'occasion de la remise des prix offert par la Préfecture, dans les salons de la Préfecture).

Les dépenses ne sont pas imputées sur le budget de fonctionnement des Comités.

Remise des prix.

Les prix sont remis lors de cérémonies officielles au niveau des départements.

De plus, en 2021, les premiers prix (Excellence) furent remis à Paris lors des cérémonies du « centenaire ».

Pour 2022 ils le seront à Avignon le 3 décembre au Palais des Papes, dans le cadre d'une cérémonie nationale (délégation AIX à prévoir).

Modalités pour le 13

Pour la section 13, Le président de la Section, Guy Dabadie, est le responsable de la démarche. Au plan pratique, Jean-Paul Andréoli (président Comité Marseille Vieux Port, Vice-président Section13), assure la conduite de l'opération.

Pour le Comité AIX, la démarche est suivie par Ivane Eymieu et J-R Bauchet (membres du jury).

En 2022,

- 6 CFA ont participé à la démarche, avec 27 dossiers (CFA BTP Mallemort, CFA BTP Marseille, CFA BTP Arles, CFA Arcole, CFA Istres, CFA Pays d'Aix).
- Les prix furent ainsi répartis ; 1 « excellence » (500€), 6 « mérite » (300€), 8 « encouragement » (200€), 12 « soutien » (150€).
- Le premier prix a été attribué à Joris VANWELDEN du CFA Istres (2^{ème} année de BTS Fluide/énergie/domotique, après avoir obtenu un Bac pro, 2 CAP et un BP)
- La remise des prix a eu lieu le 14 juin dans les salons de la Préfecture de Marseille en présence du Préfet de Région, Christophe Mirmand, qui a ouvert la cérémonie. Les familles, ainsi que les responsables des CFA étaient présents (ces derniers ont apprécié d'être mis à l'honneur).

Perspectives 2023

La démarche sera certainement reconduite par la Section 13 en 2023, à l'initiative du président de section et de l'équipe de projet 2022, d'autant qu'une nouvelle convention de partenariat a été établie au niveau national, le 11 mai 2022, entre la SMLH et le « Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics », CCCA-BTP, visant à promouvoir cet apprentissage et allouant - à cette fin - une somme définie dans la convention. Cette somme s'ajoute à la dotation du Crédit Agricole. Par département elle serait de l'ordre de 1 500€, venant en complément d'une dotation de 25 000€ pour l'organisation d'événements au niveau national (remise des premiers prix, par exemple).

JRB le 06/09/2022